



Études environnementales

Des écologues se sont rendus sur place afin d'étudier le comportement des oiseaux lors de la migration post-nuptiale (à l'automne), lors de l'hivernage (en hiver) et lors de la migration pré-nuptiale (au printemps). Si les deux premières sont réalisées, la troisième est en cours.

Des écoutes ont permis d'enregistrer la population de chauve-souris vivant au « sol » tandis que des écoutes sur mât (voir ci-dessous) pour caractériser les espèces « d'altitude » sont en cours.

Concernant la flore et la faune terrestre (amphibiens, reptiles, mammifères) peuplant le secteur, des premières prospections ont été effectuées à l'automne. Des recherches approfondies sont en cours ce printemps.



Instants de vie d'un chevreuil, de sangliers, de cerfs et d'un chat forestier capturés lors des études

Études paysagères et patrimoniales

L'analyse du territoire est en cours. Les monuments historiques ou encore les points d'intérêt particuliers sont passés à la loupe. Des prises de vues depuis les villages et les points remarquables avoisinants seront réalisées aux beaux jours. Elles serviront à simuler la présence des éoliennes dans le paysage.

Études acoustiques

Le bruit ambiant actuel a commencé à être enregistré en mai. Le bruit généré par les éoliennes sera ensuite simulé informatiquement.



En parallèle à toutes ces études, un mât de mesures a été installé au sein de la zone potentielle d'implantation (bois communaux au Lieu-dit « Lavières et Bouquet »). Ce mât, d'une hauteur de 100 mètres, a pour mission de mesurer le vent à différentes hauteurs et sur une année complète au minimum. Ces mesures permettent de caractériser le vent sur cette zone, et enfin de valider que le gisement est suffisant pour assurer la rentabilité du parc éolien.

Mesures du vent

Le comité de suivi s'est déroulé le 26 mars 2018. Les différents acteurs ont pu poser toutes les questions relatives au projet. Le nom pressenti pour ce projet est le « Parc éolien des Lavières ».

Quel calendrier ?

Jusqu'à l'été : les bureaux d'études continuent à effectuer des passages sur site afin de compléter les études

Été / automne : montage du dossier « demande d'autorisation »

Automne : dépôt du dossier en Préfecture pour instruction par les services de l'État

